

L'ACCÈS AU MARCHÉ

L'INSPECTION

Depuis le 1^{er} janvier 1993, les produits de la pêche qui entrent sur le territoire de la CEE sont soumis à la directive n° 675 de la CEE, laquelle contient des dispositions rigoureuses en matière d'inspection. Au départ, la mise en application de la directive a occasionné de sérieux problèmes dans le cas de certains produits entrant dans la CEE, en particulier le poisson et les fruits de mer exportés de la Norvège et de l'Islande qui approvisionnent le marché à cette époque de l'année. Compte tenu des problèmes initiaux soulevés par la directive n° 675 de la CEE, la Communauté européenne a suspendu temporairement la mise en application de la directive, jusqu'à la mise en place d'un équipement d'inspection de qualité supérieure. Le Canada ayant demandé qu'on lui accorde le droit de déroger à la directive n° 675 de la CEE, la CEE doit d'abord évaluer le Programme canadien de gestion de la qualité, et procéder notamment à l'inspection des opérations canadiennes de façon à déterminer si le Canada sera autorisé à déroger à la règle.

L'ÉTIQUETAGE ET L'EMBALLAGE

Les renseignements suivants doivent être affichés en espagnol sur les produits congelés ou emballés, mais ils peuvent aussi être en français ou en anglais : 1) la description du contenu; 2) la date d'emballage; 3) la conservabilité à l'étalage du produit; 4) le pays d'origine; 5) le nom et le numéro d'immatriculation de l'importateur; enfin, 6) un code à bâtonnets, qui est facultatif mais peut être exigé par l'importateur.

LA DÉCLARATION D'IMPORTATION

Avec l'avènement de la CEE, les licences d'importation ont été remplacées par des déclarations d'importation dont la préparation et le traitement reviennent à l'importateur. Les importateurs espagnols présentent leur déclaration d'importation au ministère de l'Industrie et du Commerce, ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux. La déclaration d'importation est accompagnée d'une facture *pro forma* en six exemplaires, sur laquelle sont indiqués le prix FAB, le coût du fret et celui de l'assurance, ainsi que le prix CAF. Si nécessaire, l'acheteur a le droit de préparer la facture en Espagne, en s'appuyant sur des renseignements fournis par le vendeur. Une fois acceptée, la déclaration d'importation est normalement valide pour six mois, mais sa validité peut être prolongée moyennant justification appropriée. L'expédition aux douanes espagnoles de produits de la pêche non accompagnés des licences ou déclarations d'importation appropriées provoque des délais considérables et peut entraîner des frais d'entreposage importants. Si, par exemple, les produits arrivent avant la préparation de la déclaration d'importation, l'importateur a 72 heures pour présenter sa déclaration avant qu'une amende de 5 p. 100 de la valeur des droits et taxes perçus ne s'applique.

LA DOCUMENTATION

Pour toutes les expéditions, les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer doivent présenter une facture commerciale, une lettre de transport ainsi qu'un certificat d'origine en trois exemplaires. De plus, des certificats particuliers peuvent être exigés pour des produits contingentés, des produits mis en marché par l'État ou des produits qui posent des problèmes particuliers en ce qui a trait à la santé ou à la sécurité. Selon la confirmation verbale d'un fonctionnaire chargé du service d'inspection des produits de la pêche au ministère de la Santé de l'Espagne, bien que la vérification des documents doive s'effectuer au premier point d'entrée dans la CEE, l'inspection vétérinaire, elle, peut se faire au point de destination final, à condition que cela soit stipulé dans la section appropriée du certificat d'inspection.